

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/80 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>DELIBERATION n°DC2015/43</i>	

Nombre de membres : Le trente et un mars deux mille quinze, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit au Chesne sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 125
Présents : 81
Votants : 93 (dont 12 pouvoirs)
POUR : 93 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Date de la convocation : 24/03/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BEGNY Agnès, BRUSA Régine, COSSON, Pauline, COURAULT Josette, FABRITIUS Béatrice, FOURCART Marie-Hélène, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LENFANT Maryvonne LESUEUR Patricia, MASLACH Marie-Odile, MELIN Pascale, MERCIER Agnès, PASSERA Karine, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, THOMAS Andrée, VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, BARDIAUX François, BAUSSART Thierry, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLIN Michel, COLSON Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER-CLEMENT Frédéric, DANNEAUX Dominique, DEFORGE Pierre, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, FREY Hervé, GAVART Régis, GAVART Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HENRY Philippe, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LOUIS Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MAS Raoul, MASSON Jean-Philippe, MEIS Michel, MIELCAREK Christian, MULLER Jean-Claude, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, PONCELET Francis, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RICHELET Jean-Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, SOUDANT Gérard, THIERION Vincent, THOREL Dominique, VAIRY Lionel, VALET Bruno.

Représentés : Madame BAUDART Martine donne pouvoir à Monsieur Yann DUGARD, Madame DAPPE Christine donne pouvoir à Monsieur FERON Patrice, Madame PAYEN Françoise donne pouvoir à Monsieur ADAM Claude, Madame ROGER Magalie donne pouvoir à Monsieur CARPENTIER Dominique, Madame Anne SEMBENI donne pouvoir à Mme Karine PASSERA, Monsieur BROUILLON Patrick donne pouvoir à Monsieur SIGNORET Francis, Monsieur DION Christophe donne pouvoir à Monsieur ETIENNE Philippe, Monsieur GIRONDELOT Bernard donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Jacques, Monsieur HULOT Christian donne pouvoir à Monsieur CORNEILLE Jean-Pierre, Monsieur LESOILLE Patrick donne pouvoir à Monsieur BOUILLON Daniel, Monsieur QUEVAL Guillaume donne pouvoir à Madame MASLACH Marie-Odile, Monsieur SCHWEMMER Michaël donne pouvoir à Monsieur BROYER Jean.

OBJET : *Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

15 AVR. 2015

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Communautaire décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial de 2nde classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois, à compter du 1^{er} avril 2015.

Cet agent assurera des fonctions de gardien/régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage polyvalent, à temps complet.

Il devra justifier d'une formation technique pour réaliser des travaux de petites réparations, d'entretien d'espaces verts et être en capacité de travailler avec autonomie et rigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Président,

Francis SIGNOBE

